

## Subventions aux associations de quartier et divers - Première répartition

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Sur avis favorable de la Commission Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une première répartition de subventions au titre de l'exercice 1996 et d'attribuer les sommes suivantes :

	Obtenu en 1995	Demande 1996	Proposition de la Commission
<b>1 - Comités et associations de quartiers</b>			
Comité de Quartier des Chaprais	10 000 F	10 000 F	10 000 F
Comité de Quartier de Bregille	60 000 F	95 000 F	60 000 F
Comité de Quartier des Prés-de-Vaux	12 000 F	10 000 F	10 000 F
Comité de Quartier de Saint-Claude	76 000 F	90 000 F	76 000 F
Comité de Quartier des Torcols/Chailluz	11 000 F	12 500 F	5 000 F
Association de la Combe Saragosse	4 000 F	5 000 F	5 000 F
La Torcolienne	4 000 F	6 500 F	5 000 F
Club 3 <sup>ème</sup> Age Planoise	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Planoiselles	5 000 F	5 000 F	5 000 F
Passerelle de Planoise	20 000 F	22 000 F	20 000 F
Palente-Village	5 000 F	7 500 F	5 000 F
Banque Alimentaire de la Grette	3 000 F	5 000 F	5 000 F
Association pour la Promotion et l'Information de Montrapon (APIM)	25 000 F	30 000 F	25 000 F
<b>2 - Associations d'Anciens Combattants</b>			
ADIF (Ass. Déportés Internés et Familles de Disparus)	2 000 F	2 000 F	2 000 F
ADIRP (Ass. Déportés, Internés, Résistants et Patriotes)	2 500 F	2 500 F	2 500 F
Fédération des Combattants de moins de 20 ans	1 500 F	4 000 F	1 500 F
Union Départementale des Anciens Combattants de Confession Islamique	3 000 F	5 000 F	7 000 F (3 000 + 4 000 pour achat d'un drapeau)

	Obtenu en 1995	Demande 1996	Proposition de la Commission
<b>3 - Loisirs - Nature</b>			
Tarot Club	2 000 F	2 000 F	2 000 F
La Tour Prends Garde !	10 000 F	20 000 F	20 000 F (10 000 + 10 000 pour recrutement d'un formateur)
Rail Miniature	2 000 F	2 000 F	2 000 F
La Reine Marulaz	3 500 F	6 000 F	3 500 F
Besançon Automobiles Miniatures	1 200 F	3 000 F	1 200 F
Groupe Spéléologique du Doubs	7 000 F	8 000 F	7 000 F
Nyctalopithèques (spéléo)	2 500 F	2 500 F	1 500 F
Spiteurs Fous (spéléo)	2 500 F	20 000 F	2 500 F
Voie des Fleurs	1 200 F	2 500 F	1 000 F
Amis de la Nature	6 000 F	6 000 F	6 000 F
ORBIS (Association Orpailleurs)	1 200 F	1 200 F	1 200 F
Société Numismatique	9 000 F (dont 7 000 exceptionnels)	2 200 F	2 200 F
<b>4 - Divers</b>			
Franc-Comtois Rapatriés toutes Générations	1 500 F	10 000 F	1 500 F
As. 25 Droits des Rapatriés d'Afrique du Nord	5 000 F	40 000 F	5 000 F
Centre Culturel Esperanto	2 500 F	7 000 F	2 500 F
Coin de l'Amitié	4 500 F	4 500 F	4 500 F
Franche-Comté Consommateurs	9 000 F	65 000 F	10 000 F
Ligue des Droits de l'Homme	5 000 F	5 000 F	5 000 F
UFC Que Choisir ?	10 000 F	25 000 F	10 000 F
Restos du Coeur	4 000 F	5 000 F	5 000 F
Mouvement Condition Masculine	-	5 000 F	5 000 F
SOS Racisme	-	20 000 F	2 000 F
Amitié et Espérance	-	20 000 F	20 000 F
<b>5 - Echel 25</b>	25 000 F	28 000 F	28 000 F

La dépense totale, soit 395 600 F, sera prélevée sur le chapitre 92.241/65748. 41070 abondé à hauteur de 20 000 F par un transfert du 92.99/65748.89052.200.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

**M. JEANNIARD** : Je profite de l'occasion de ces différentes décisions concernant les subventions aux associations pour souligner l'effort important de la Municipalité en faveur du mouvement associatif. En 1995, il y a eu 33 300 000 F distribués à 401 associations sans compter les nombreux soutiens techniques et logistiques et cette manne augmente régulièrement chaque année, notamment cette année de 2,1 %. Ce n'est pas le cas de toutes les villes et notamment de Dijon à laquelle Joseph PINARD faisait allusion, qui a décidé de ponctionner cette manne de subventions de 10 % et pénaliser ainsi les associations de cette ville.

Nous montrons ainsi l'intérêt de la Municipalité à la vie associative, ciment essentiel à mon avis de la citoyenneté. Je tenais également à rendre hommage au dynamisme des associations ainsi qu'au bénévolat qui est issu d'une longue tradition locale.

**M. BONNET** : J'ai été frappé de voir que le Comité de Quartier des Torcols - Chailluz qui est ancien et qui fonctionnait avait sa subvention diminuée de moitié. Est-ce qu'il s'agit d'une première répartition ou est-ce un choix et pourquoi ?

**M. JEANNIARD** : La Commission a examiné chaque demande et s'est déterminée en fonction d'une part du compte de résultat des associations, et d'autre part des projets prévus pour l'année 1996.

**M. LE MAIRE** : Ces décisions sont prises par la Commission. Y a-t-il des abstentions ? Oui, deux pour les associations de quartier. Vous nous expliquerez peut-être un jour pourquoi ?

**Mme MONTEL** : C'est tout simplement parce que vous subventionnez la Ligue des Droits de l'Homme, SOS Racisme comme vous avez subventionné le MRAP.

**M. LE MAIRE** : Très bien, les choses sont claires !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, en décide ainsi.

*Visa préfectoral du 30 avril 1996.*